VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 10 AVRIL 1918 — No. 22

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
[illegible]PRIMEUR

Toutes [illegible]nications concernant le journal [illegible]rimerie devront être adressées :
Le [illegible]itoba
42 AVEN[illegible]OVENCHER
SAINT-BONIF[illegible] MANITOBA
Téléphon[illegible]n 3377

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Nous prenons la liberté de détacher de la "Revue Canadienne" de mars, le passage suivant écrit par l'Honorable Thomas Chapais, dans sa chronique mensuelle "A travers les faits et les oeuvres." Nos lecteurs le liront avec intérêt.

Pendant que s'achève à l'est l'effondrement russe, à l'ouest, l'Allemagne met la dernière main aux préparatifs de l'offensive depuis si longtemps annoncée. Elle entasse division sur division. Elle accumule un formidable matériel. Elle se met en mesure de frapper. Où donnera-t-elle le coup de bélier? Sera-ce au nord, vers Cambrai? Sera-ce plus au sud, en Champagne? Sera-ce du côté de Nancy? Sera-ce même partout à la fois? C'est bien difficile à pronostiquer. Ce qui est sûr, c'est que les Alliés s'attendent au choc, qu'ils s'y préparent, et que le heurt de ces cinq ou six millions d'hommes sera quelque chose de formidable. Puisse cet effroyable assaut se terminer par la victoire de l'Angleterre et de la France, et puisse l'avortement de ce suprême effort préparer les voies à une paix honorable et juste, fondée sur les principes préconisés par le pape!

Car nous en sommes toujours là. Nous sommes de ceux qui désirent ardemment le succès des armes franco-britanniques, parce qu'il sera celui du droit. Nous savons bien que tout n'est pas également admissible, également réalisable, dans les buts de guerre annoncés périodiquement. Nous savons bien que tout n'est pas également inattaquable dans les idées de tel ou tel homme d'Etat; de tel ou tel gouvenement. Nous n'éprouvons aucune vénération pour certains arrangements diplomatiques et certaines ententes secrètes intervenues entre les chefs des nations alliés depuis quatre ans. Mais cela ne nous empêche pas d'être convaincu que la justice, dans cette épouvantable guere, est du côté de l'Angleterre et de la France.

C'est un procédé trop simpliste que de dire: "Tout le monde est responsable au même degré." Nous nous insurgeons contre ce décret arbitraire dont l'impartialité factice ne saurait masquer l'iniquité réelle. Non, cela n'est pas vrai! Toutes les nations qui s'étreignent en ce moment dans une lutte mortelle n'ont pas la même responsabilité, la même culpabilité. Les mettre toutes sur le même pied et les englober toutes dans une même condamnation, c'est mentir à l'histoire et dénaturer la vérité. C'est supprimer ou éluder la question capitale et décisive: "Qui a voulu cette guerre?" Affirmer catégoriquement ou implicitement que toutes les nations belligérantes l'ont voulue, cela constitue le plus indéfendable mensonge historique. Il y a des nations qui l'ont voulue, et il y a des nations qui l'ont subie. Celles qui l'ont voulue ce sont celles qui l'ont préparée savamment, qui l'ont patiemment organisée, qui se sont longuement tenues à l'affût de tous les prétextes capables de la déclencher, qui pendant quarante ans ont terrorisé l'Europe, qui ont à répétition posé les ultimatums périlleux d'où pouvait jaillir la foudre dévastatrice, qui ont brandi l'épée en 1875, en 1906, en 1908, en 1912. Ce sont les nations qui, en 1914, ont profité d'un meurtre pour décréter la mort de millions d'être humains, qui ont ourdi la trame qui rendait impossible le maintien de la paix, qui ont multiplié les provocations et les sommations arrogantes, qui ont repoussé toutes les tentatives de conciliation et d'arrangement à l'amiable, qui ont commencé la mobilisation secrète avant la mobilisation officielle, qui enfin, jetant le masque, ont bombardé Belgrade, tiré les premiers coups de canon et se sont rué sur la France à travers le Luxembourg envahi et la Belgique écrasée. Voilà les nations coupables voilà les nations criminelles, voilà les nations qui, devant l'histoire et devant la conscience humaine, porteront la responsabilité de la guerre effroyable qui, depuis quatre ans, fait couler des torrents de larmes et des torrents de sang.

Y a-t-il un homme raisonnable, honnête, intelligent, instruit des circonstances, qui, interrogé pourrait répondre en son âme et conscience "Oui la France a voulu cette guerre; oui, l'Angleterre l'a voulue." Les actes, les paroles, les documents, les faits aveuglants sont là pour établir l'agression de l'Allemagne. Il faudrait être insensé pour le nier. Ecoutez le jugement d'un homme impartial, d'un étranger, d'un neutre, don Palacio-Valdès, membre de l'Académie espagnole "La vérité écrit-il, dans son opuscule intitulé *La guerre injuste*, c'est que cette guerre monstrueuse à laquelle l'humanité assiste étonnée a été longuement méditée, préparée, puis déchaînée par une nation européenne dans le seul but de dominer matériellement et moralement toutes les autres." Voilà le langage de la justice. La France est une nation qui se défend, qui défend son territoire, qui défend son prestige, qui défend son existence nationale, qui défend sa vie. Et l'Angleterre, à l'heure actuelle, est une nation qui aide la France à se défendre, parce qu'elle ne saurait assister impassible à l'écrasement de ce grand peuple dont la défaite serait l'avant-coureur de son propre asservissement.

Dans ces conditions, dont on ne peut contester la réalité, comment pourrions-nous ne pas désirer la victoire de la France et de l'Angleterre? Laissons de côté les récriminations oiseuses, les critiques rétrospectives, le rappel des griefs légitimes, le souvenir des fautes incontestables. Nous sommes en face d'une crise de vie ou de mort. Et un cri s'échappe irrésistiblement de notre âme "Que le Dieu des armées en fasse sortir la France vivante et forte!" Car le monde a encore besoin d'elle. Ce voeu n'est pas contraire à celui de la paix. Il s'y incorpore et s'y confond. Nous souhaitons la paix, la paix prochaine, si elle est possible. Et nous comprenons parfaitement que sa possibilité dépend de la modération dans les vues, de la mesure dans les réclamations, de l'equité dans les redressements, du tempérament dans les objectifs. Evidemment il faudra que, de part et d'autre, on fasse des concessions. C'est là ce que le pape demande. Espérons que l'on entendra ses conseils et que, dans la paix qui devra se conclure aussitôt que l'Allemagne aura compris qu'elle ne peut écraser la France, on verra naitre un nouvel ordre international où il n'y aura plus de place pour la hantise de domination militariste dont a été obsédé le monde pendant un demi-siècle.

UNE LETTRE DE M. A. VERNON THOMAS AU "VOICE" DE WINNIPEG

Nous donnons ici cette lettre traduite aussi littéralement que possible. Nous lui avons laissé sa saveur anglaise.

M. Thomas, anciennement du Free Press de Winnipeg, est [illegible] à New York. Il est bien connu chez nous.

Comme il le rappelle [illegible] sa lettre, c'est lui qui avait été chargé de faire [illegible] de nos écoles [illegible].

Nous [illegible] du reste de partager ses opinions.

Même au sujet de la lettre que nous publions nous pourrions faire des critiques et de nombreuses réserves.

Elle contient cependant énormément de bon, et nous la publions surtout à cause de sa franchise, dont nous le félicitons.

Nos lecteurs la liront avec intérêt; elle jette une vive couleur sur la situation présente, et l'on ne pourra en accuser les canadiens-français, puisque son auteur est anglais-protestant.

L'on a la preuve, triste et concluante, que dans le coeur et l'âme de bien des canadiens, le désir de la vengeance, a pris préséance sur le désir de voir le triomphe de la démocratie, comme résultat de la guerre.

Quelques uns ont semé l'alarme, contre ce procédé de dégénération spirituelle.

En effet ce danger est démontré clairement par A. Clutton Brock, dans une série d'articles traitant de la guerre et publiés dans le London Times.

Dans un de ces articles l'auteur, citant Bacon, nous rappelle que "la colère est une passion sensuelle, dans laquelle l'esprit convoite, pour ainsi dire, la chaire, pour un mauvais triomphe spirituel, dans lequel, même s'il y a victoire, il n'y a aucune satisfaction spirituelle."

M. Bryan, chez qui, que nous l'aimions ou ne l'aimions pas, il y a tant de bonté resplendissante, disait une parole que l'on pourrait citer ici avec à propos.

Il disait : "Aucun fardeau ne pourra abattre un homme autant que le désir de la vengeance. Celui qui veut avoir pleine vengeance de son voisin, ne réussira que très peu à se rassassier, mais il passera son temps à se ronger lui-même".

Les lettres que j'ai reçues du Canada depuis les élections de décembre dernier sont une preuve évidente que la défaite de Sir Wilfrid Laurier est due surtout à la haine que l'on a pour le canadien-français.

Tout incroyable que cela paraisse, il n'en est pas moins certain, qu'en décembre dernier, un grand nombre de canadiens ont oublié le Kaiser, dans leur passion de noyer les canadiens-français.

CONFESSION SINCERE

J'ai vu l'original d'une lettre que la femme d'un cultivateur de l'ouest, a écrite à une autre qui lui demandait ce que l'on pensait chez eux des élections—Cette femme de l'ouest disait : "Ce que nous pensons? Bien, nous pensons ici que les vrais canadiens one montré de quoi ils étaient bâtis, et qu'ils ont mis les canadiens français à leur vraie place. Nos vrai canadiens ont dû le faire, bien que cela nous donnait la conscription et bien que la conscription puisse m'enlever mon mari. Je n'ai pas voulu quand même que mon mari vôta contre l'Union, bien que je crois que je mourrai s'il doit partir".

Peut-on douter du sentiment qui animait cette bonne femme, et est-ce injuste de penser que n'eut été la question française, elle aurait désiré que son mari vota contre la conscription.

Un de mes amis de Winnipeg, qui a vu de près la campagne électorale, m'écrivait l'autre jour au sujet d'un de mes articles paru dans le "Voice".

"Je remarque que vous semblez être sous l'impression que la majorité de l'ouest est due surtout à la franchise électorale, donnée d'un côté et retranchée de l'autre, par l'Acte des élections en temps de guerre.

Vous vous trompez. Si ce principe avait été élargi encore plus, la majorité n'en aurait été que plus grande.

Le peuple avait pris le mors aux dents, et rien ne pouvait plus l'arrêter.

La question de gagner la guerre, n'était pas en jeu. La question en jeu était Québec. Sommes-nous pour être menés par Québec et l'Eglise catholique Romaine? Voilà quelle était la question.

Après les assemblées publiques, quand les électeurs se réunissaient autour du poële dans les magasins, au restaurant, à l'hôtel, enfin partout sur les trains, et dans la rue, la convrsation tombait toujours sur le dos des français et de l'Eglise catholique.

Ce qui me surprenait le plus, c'était de voir comme l'on semblait de tous côtés considérer avec légéreté la possibilité de la guerre civile. "Il faut nettoyer Québec", tel était le dicton populaire.

Nettoyer Québec, était plus important que de gagner la guerre. L'on exprimait ouvertement l'opinion que l'autocratie allemande valait de beaucoup mieux que le règne de Québec et de l'Eglise Catholique Romaine."

Maintenant, que l'on dise ce que l'on voudra, de ce qui précède, c'est du moins l'opinion sincère et honnête d'un citoyen de Winnipeg, un homme de profession qui commande le respect dans la capitale de l'ouest.

Pour être loyal je dois citer une autre opinion au sujet des élections, opinion qui m'est fournie par un autre canadien, universellement connu et respecté dans tout le Canada.

"Il n'y a aucun doute qu'une grande méfiance, sinon une grande haine des canadiens-français, est incrustée dans le coeur des Protestants d'Ontario.

D'un autre côté je crois que le peuple voulait gagner la guerre et que l'Acte des élections pendant la guerre a chargé la poudre.

Quand tous les appels électoraux étaient fabriqués de la même manière, quel autre résultat pouvait-on attendre? Sûrement, dans les circonstances, il est de la nature humaine de renchérir sur la dernière cause d'irritation et de tourner le torrent de la rage contre "les catholiques."

En considérant ensemble ces opinions il est facile de conclure à la vérité!

Ces opinions ne sont pas irréconciliables. En substance, elles disent la même chose.

En somme, elles disent toutes la même chose. Il est impossible de croire que la majorité de ceux qui one voté pour la conscription n'étaient pas, sciemment ou non échauffés par l'appel présenté fanatiquement et passionnément par la presse et la chaire "ne pas déserter les hommes dans les tranchées", et cependant il est vrai en même temps de dire que dans le coeur d'un grand nombre de canadiens, la réponse à l'appel, pour le moment et à la surface, a pris la forme, selon les mots de M. Clutton Brock, d'une convoitise spirituelle pour un triomphe sur leurs propres compatriotes. Quand on songe que le résultat logique du soulèvement des mauvaises passions spirituelles durant les élections aurait été la guerre civile, avec incidemment une paralysie presque complète de l'effort militaire du Canada contre l'Allemagne et ses alliés, l'on peut voir l'état où la guerre peut conduire une société démocratique. Un citoyen respectable de Winnipeg m'a dit qu'il a entendu personnellement un des membres du gouvernement du Manitoba [illegible] que Laurier [illegible] quand même la guerre civile et [illegible] maintenant, car Québec devant être battu, et ce ministre a signé le serment solennel de promouvoir au plus haut degré le bonheur du peuple canadien; plus que ça, il y a moins de deux ans, ce même ministre m'a dit à moi personnellement que l'abolition du privilège bilingue français par son gouvernement était un acte d'injustice dont il avait honte; il m'a dit aussi que les français au Manitoba avaient subi une grande injustice en 1890.

POSITION EXTRAORDINAIRE

Le Manitoba Free Press, le Toronto Globe, le Vancouver Sun et beaucoup d'autres journaux canadiens conduisent aujourd'hui une politique éditoriale qui, si elle est poussée jusqu'à sa conclusion logique, sera dans mon opinion la cause de sang versé ou même de guerre civile au Canada. Il y a à peine quelques mois, le Manitoba Free Press a dit que la conscription était une chose impossible, qu'elle voulait dire que la moitié du Canada aurait à surveiller l'autre moitié. En d'autres mots, cela voudra dire la guerre civile, et cependant le Free Press est prêt aujourd'hui à précipiter cet état de choses qu'il a lui-même prévu. Si cela arrivait, même partiellement, la contribution de troupes par le Canada serait finie. Et non seulement cela arriverait, mais sa vie économique serait tellement paralysée qu'il lui serait impossible de fournir aux alliés une assistance même matérielle. Le New York Times peut bien, malgré ses lunettes Tory, voir que le Kaiser voterait pour la conscription en Irlande comme il l'a reconnu il y a une semaine ou deux. Le général Botha dans le sud de l'Afrique, peut bien se déclarer contre la conscription, et la Russie peut aussi ne fair aucun effort pour imposer la concription à la Finland, mais dans le libre et démocratique Canada, même au risque de la guerre civile, les journalistes et les politiciens anglais essayent toujours d'imposer la conscription à la minorité d'une autre race et un autre langage, e nface de l'opposition presque unanime de cette minorité. Ceux qui nous disent que cette guerre est une lutte pour la civilisation et pour tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré sur la terre, consentent à abandonner toutes ces choses pour la seule fin de satisfaire une vengeance contre leurs propres compatriotes.

TRAITE DECHIRE

La monstruosité et la méchanceté de la situation présente au Canada et tout le fanatisme contre les français a été amonceié et enflamé par plusieurs de ceux qui sont responsables de grandes injustices faites à la race française au Canada dans le passé. C'est la vieille histoire de celui qui hait la personne qu'il a offensée.

En 1890 l'on a fait disparaître le système des écoles séparées dont l'élément français avait joui au Manitoba depuis la naissance de la colonie. Je ferai remarquer que je ne prétend pas que le système de l'école séparée est une bonne chose, bien que ce soit un sujet très vaste et que l'on peut argumenter énormément sur ce point. Mes opinions et les vôtres sur les écoles séparées ne sont pas ici en cause. Le point important actuellement est le fait que l'élément français était fortement attaché comme race au système des écoles séparées et de plus qu'il croyait que ces écoles séparées lui étaient garanties par le plus grand et le plus solennel contrat que pouvait faire les parlements britanniques et les législatures. Et bien, l'on a rudement passé par dessus l'Acte de l'Amérique du Nord, avant de faire disparaître le système des écoles séparées. C'est en somme, l'opinion unanime de la Cour Suprème du Canada. C'est même l'opinion d'un grand nombre de canadiens-anglais jouissant du respect de leurs compatriotes, tel que sir Richard Scott. C'est bien l'opinion de Sir Charles Tupper, une chef conservateur du Dominion, qui en fait, a lutté dans une élection générale sur ce point: que le Manitoba avait causé aux canadiens-français une injustice et que l'on dévait forcer cette province à y rémédier. Sir Charles Tupper a été battu, et je crois que c'était bien qu'il en fut ainsi, parce que le reste du Canada n'avait pas plus le droit de coerciser le Manitoba que l'on avait le droit de coerciser la race française dans sa propre Province. Sir Wilfrid Laurier a été élu surtout à cause de la promesse qu'il a faite de règler cette troublante question des écoles du Manitoba. Sir Wilfrid Laurier a rempli sa promesse. En 1897 il a fait un règlement; ce règlement ne satisfaisait la minorité française et ce n'était pas une restoration de ce qui lui avait été enlevé injustement, mais en général il fut accepté et la blessure fut pansée. Ce contrat de 1897 fut connu sous le nom de règlement Laurier-Greenway. Il se composait d'environ douze clauses, dont l'une d'elles garantissait à la minorité française le privilège d'écoles bilingues, ce dont ils avaient toujours joui.

MONSIEUR NORRIS RENIE SA PROMESSE

Quand M. Norris était chef de l'Opposition, il s'est rendu à une convention libérale de canadiens-français, et là s'est engagé solennellement s'il était élu, à rspecter le règlement Laurier-Greenway de 1897. Une copie de cette promesse de M. Norris ayant en tête son portrait fut distribuée en grande quantité parmi les voteurs français du Manitoba avant la défaite du gouvernement Roblin. Malgré cela, quelque incroyable que cela puisse paraître, ce règlement Laurier-Greenway fut déchiré par le gouvernement Norris à la première session législative qui fut tenu après l'accession de M. Norris au poste de Premier Ministre.

L'on a simplement biffé la clause bilingue de l'Acte des Ecoles sans se contenter de la modifier ou simplement de la changer pour faire face à de nouvelles conditions. Cette clause bilingue était le sujet le plus important et le plus discuté à la Convention Libérale française à laquelle M. Norris avait été présent, car aucune des autres clauses ne fut discutée. La seule excuse que M. Norris ait jamais donnée et je l'ai entendu moi-même, fut qu'il avait laissé les autres clauses intactes. Mais, évidemment, le flot de l'intolérance et du fanatisme n'a pas encore atteint son sommet. Les hommes qui ont déchiré un ou deux contrats ne feront aucune difficulté à en déchirer d'autres. Le Manitoba Free Press suggère maintenant l'opportunité de déchirer l'Acte de la Saskatchewan, c'est-à-dire l'Acte qui forme la Constitution de la Province de la Saskatchewan et sous l'Egide duquel la Province est entré dans la fédération. L'élément français de la Saskachewan a, d'après la loi, un pauvre petit privilège dans les écoles ordinaires de la Province, car la loi dit qu'un "cours primaire" peut être enseigné dans le langage français. Il ne peut y avoir aucun doute que ce minime privilège est moralement garanti par l'Acte de la Saskatchewan. Il est très probablement spécifiquement et textuellement garanti. L'abolir serait un acte de grande injustice. Il n'y a aucun doute que si l'honorable Walter Scott était encore Premier Ministre de la Saskatchewan il n'hésiterait pas à dire au Manitoba Free Press en termes clairs, de garder son fanatisme en dedans des frontières du Manitoba. Je veux croire que le Premier Ministre Martin et ses collègues feront preuve de la même tolérance et de la même loyauté dont M. Scott a fait preuve. Voilà donc la position des canadiens-français. Ils ont vu déchirer l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. Ils ont vu déchirer le règlement Laurier-Greenway et maintenant le Free Press se prépare à déchirer l'Acte de la Saskatchewan

A suivre sur la page 4

UN DRAPEAU SAUVE

Mercredi le 17, de ce mois, dans la salle du Sacré-Coeur les Enfants de Marie de la paroisse, interprèteront le drame patriotique et émouvant: "Le Coeur du Sujet", drame nous racontant une épisode où une alsacienne se dévoue pour arracher des mains traîtreuses le drapeau de sa patrie, drame qui parle au coeur et qui est d'une vivante actualité. En plus, les demoiselles interprèteront la désopilante comédie, "Le Cordon Bleu Mélomane". Comme entr'actes, nous aurons le prévilège d'entendre Mademoiselle Marion O'Neill et Mademoiselle Annette Dostert, la chorale des Enfants de Marie exécutera "La Vision de Jeanne d'Arc. Les billets sont en vente au presbytère et à l'école. Il y aura une matinée pour les enfants dimanche après-midi à 2 heures et demi.

BRUXELLES

Lettre Claire Ferchaud "aux généraux de France" (vrai en tête) Manitoba 3 avril page 2 est tronquée par censure. Reproduire, au front (pas en 2e page) le texte original exact, complet (Vérité 9 mars 18, page 194, col. 2. Tacher de surmonter le vrai texte du drapeau Canadien-français. Sacré-Coeur. Important.

Bien à vous incordeXi.

L. Hacault.

Pouvez affirmir que la lettre n'a pu tre envoyée aux généraux qu'avec la permission de Mgr Humbrecht évêque de Poitiers sous l'autorité duquel est Claire depuis plus de 2 ans.

ANECDOTE

Les Anglais ont, on le sait, allongé leur front au sud de Saint-Quentin. Il importait de dissimuler cette relève aux Allemands, dont les tranchées sont proches de celles qu'occupaient les Français. Ordre fut donc donné aux Tommies de ne répondre que par des coups de fusil aux interpellations que les Boches continuaient de lancer, en français, à l'adresse de leurs voisins.

Toutefois, dans la circonstance une exception ne pouvait-elle être admise? N'était-il pas souhaitable de faire croire à l'ennemi, par une réplique opportune—une répartie bien en français, que les Français étaient toujours là?

Tel fut l'avis du commandant du bataillon, occupant la ligne. L'interprète étant absent :

— Qui de vous, messieurs, parle convenablement le français? demanda-t-il à ses officiers.

— Moi, dit un capitaine écossais qui avait fait une saison à Montmartre.

— Allez, et rétorquez-leur quelque chose de vigoureux et de catégorique, ordonna le chef de groupe.

Le capitaine demeura peu de temps perplexe. Embouchant son porte-voix, il ne décocha qu'un mot vers les tranchées d'en face, mais à ce mot de ralliement, gaillardement éprouvé au vent de la bataille, les Boches furent contraints d'admettre, et de façon péremptoire, que les Français étaient toujours là.

Ce trait de cordialité mit en joie les cantonnements et, le lendemain au mess, le galant capitaine trouvait sous sa serviette, en manière de récompense, cet affable billet :

"Tout st oublié—Cambronne."

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

L'Action française de mars

La révanche des berceaux—Nos Zouaves—En relisant Laure Conan.

L'Action française de mars ne démentira pas la réputation de canadianisme que s'est acquise déjà cette jeune et très vivante revue. Elle débute en effet par des vers de M. Albert Feriand : Fierté de la langue française, qui réclament le droit à la vie pour notre langue; elle se poursuit par la Revanche des berceaux où le P. Louis Lalande résume la pacifique revanche de notre race : elle évoque ensuite, sous la plume de Mlle Marie-Claire Daveluy, la figure si noble de Laure Conan : elle brosse à larges traits, sous la signature de M. l'abbé Groulx, l'épopée de Nos Zouaves et les leçons qui en découlent; puis, sous la plume de Pierre Homier, c'est la chronique de la Vie courante, sous celle de Jean Beauchemin, des chiffres révélateurs, une lettre suggestive de M. Ernest Marceau, la chronique des journaux, une note de M. Benjamin Sulte sur nos origines et la Partie documentaire, où l'on trouvera l'essentiel des deux discours, si pleins de substance, adressés à MM. Veuillot et Duthoit par Mgr l'archevêque de Saint-Boniface.

Il a fallu, paraît-il, renvoyer à la livraison prochaine des articles nombreux. Les quarante-huit pages de la revue ne lui suffisent plus. Pour compléter son action, elle vient donc de fonder la Bibliothèque de l'Action française où paraîtront dans le format et sous les couleurs de la revue, les travaux d'une étendue trop considérable pour la revue. C'est la Fierté, du P. Louis Lalande, qui inaugure cette série. (Elle se vend 10 sous dans les principales librairies.)

L'Action française publiera en avril des articles de MM. l'abbé Perrier et Antonio Perrault.

L'abonnement à la revue est d'une piastre par année. S'adresser au secrétariat de la Ligue des Droits du français, bureau 32, Immeuble de La Sauvegarde, à Montréal.

AU CLUB "LE CANADA"

Vendredi dernier avait lieu la troisième partie de la série des parties de cartes au club "Le Canada". Les prix ont été gagnés comme suit : Dames, 1er prix, deux [illegible] de crystal, don de M. Théo. Grégoire, Mlle Annette Dostert. Consolation, Mme Dostert. Messieurs, le prix, une boîte de cigares, don de M. Dubois, M. A. Desrochers. Consolation, M. R. Zanetti. Le prix de la Tombola, une magnifique lampe électrique de salon, don de M. A.-B. Desrochers, a été gagné par M. A.-H. de Trémaudan.

Vendredi, à l'heure habituelle, 8h. 30 du soir, quatrième partie de la troisième série. L'orchestre Rigueid qui a fait les délices de la dernière soirée par la bonne musique qu'il a rendue pendant près de deux heures, sera de nouveau à son poste. Il y aura en plus la "surprise pour les Messieurs" que certaines circonstances ont empêché de présenter vendredi dernier. De [illegible] partie [illegible] intéressante pour les [illegible] présence des dames [illegible] indispensable.

En l'absence de M. V. R. O[illegible] en ce moment à Montréal pour affaires, le Club est géré par M. Joseph Lamarre. La salle à manger maintient sa bonne renommée.

Ainsi qu'il a été annoncé il y a quelque temps, le cercle dramatique et littéraire du club prépare une soirée de gala pour probablement le commencement de mai, dans un des théâtres de la ville, sous les auspices de quelque grande œuvre de charité. En plus de quelques scènes du Cid de Corneille, il y aura une comédie, une opérette et un joli programme musical. MM. R. Zanetti et H. B. LeFranc sont en charge de la partie dramatique et Mlle Annette Dostert en charge du programme musical.

La causerie du quatrième dimanche d'avril sera donnée par M. A.-H. de Trémaudan. Sujet : "La Patrie Canadienne". Programme musical de circonstance.

—Communiqué.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

LA FIERTE

Une nouvelle étude du P. Louis Lalande

L'Action française, qui célèbre par un regain d'activité son deuxième anniversaire, inaugure par la publication d la Fierté, (la grande conférence prononcée sous ses auspices, le 23 janvier, par le R. P. Louis Lalande, S. J.,) sa Bibliothèque. Elle désigne sous ce nom une série d'études, d'étendue trop considérable pour la revue, qui paraitront à intervalles inégaux dans le format et sous les couleurs de l'Action française.

La Fierté est accompagnée d'extraits des discours prononcés à cette même séance du 23 janvier, par MM. l'abbé Groulx et Montpetit. Le tout forme une élégante brochure de vingt-huit pages, sur papier fort.

La Fierté, qui porte comme premier titre Une soiré d'action française, se vend 1 sous l'unité, $1 la douzaine, $8 le cent, $70 le mille, frais de port en plus. Il faut adresser les commandes au secrétariat de la Ligue des Droits du français, bureau 32, Immuble de la Sauvegarde, Montréal.

Cinq mille exemplaires ont déja été vendus.

Demande d'application pour divorce

Avis est par la présente donné que Mary Clay Ewart, de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba fera application au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte de divorce avec son mari, Allan Campbell Ewart, de la Cité de Winnipeg, avocat, pour adultère et désertion.

Daté à Winnipeg, dans la province de Manitoba, le 11ème jour de décembre A.D. 1917.

MARY CLAY EWART,
Par Hough, Campbell et Ferguson.
22-25 Son avocat



LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute pesonne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Aberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

CANADA

Acte du Service Militaire

Important avis à tous

LES HOMMES EXEMPTES

et au public en général.

L'EXAMEN d'un très grand nombre de cas d'exemption se rapportant à la Classe 1, sous l'empire de l'Acte du Service Militaire, a révélé, comme il était inévitable, que, en conséquence de fausses déclarations et d'obstacles opposés à l'investigation, l'exemption a été accordée à plusieurs individus dont la place serait à l'armée.

Le gouvernement n'a pas l'intention de permettre à ces hommes d'éluder indéfiniment l'obligation de faire leur part pour la défense militaire du pays et des idéals pour lesquels nous combattons. Une semblable tolérance serait contraire à l'esprit de la Loi Militaire et causerait une grave injustice aux hommes de la deuxième Classe, qui seraient nécessairement appelés pour prendre leurs places.

Exemptions non motivées

Le gouvernement se propose donc d'examiner avec soin toutes les exemptions accordées jusqu'ici, afin de séparer celles qui ont été accordées pour de faux ou insuffisants motifs de celles qui sont bien fondées.

A cette fin, les différents régistraires nommés sous l'empire de l'Acte du Service Militaire ont reçu instruction d'adresser des formules portant des séries de questions à tous les hommes exemptés, qui devront remplir correctement les formules et les retourner promptement au régistraire, à défaut de quoi leur exemption sera révoquée

Les hommes exemptés qui ont changé de domicile

Il est donc important que, dans leur propre intérêt, tous les hommes exemptés qui ont changé de domicile sans en avertir le régistraire, lui fassent connaitre immédiatement leur nouvelle adresse. Les Règlements obligent les hommes exemptés à informer le régistraire de tout changement de domicile, de sorte que ceux qui, pour ne s'être pas conformés à cette règle, ne recevraient pas les questions, seront traités de la même manière que s'ils refusaient d'y répondre après les avoir reçues.

Le concours des citoyens

Dans beaucoup de cas, des renseignements fournis par des particuliers ont eu pour effet de faire annuler des exemptions obtenues sous de faux prétextes. Le public est invité à coopérer davantage de cette manière avec les autorités. Le gouvernement croit que c'est le devoir de tous les loyaux citoyens, non seulement envers le pays, mais envers les hommes qui sont au front, d'aider de cette manière à obtenir des renforts en conformité de la loi et de la justice. Toute communication de cette nature sera considérée comme strictement confidentielle et servira de point de départ à une enquête approfondie.

CHARLES J. DOHERTY,
Ministre de la Justice.

La correspondance doit être adressée à Geo. A. Toole, Ecr., Régistraire sous l'Acte du Service Militaire, Winnipeg, Man.

AVIS

Mis à l'enclos de Saint-Boniface, 263, rue Dubuc, le 16 mars 1918.

Un pony "Buckskin", âgé de 9 ou 10 ans, pas de fers et aucune marques visibles. S'il n'est pas réclamé avant le 15 avril 1918, il sera vendu à l'enchère.

James THOMPSON,
Gardien d'Enclos de la Cité.

UNE LETTRE DE M. A. VERNON THOMAS AU "VOICE" DE WINNIPEG

(Suite de la 1ère Page)

Chacun de ces Actes est un contrat solennel, un contrat britannique, garantissant à une minorité conquise certains droits au sujet de deux choses qui tiennent le plus au coeur d'un peuple ou d'une nation: sa langue et sa religion.

Dans le cas qui nous concerne, la minorité conquise avait fourni au pays les premiers colons, les premiers cultivateurs, pionniers et missionnaires.

CONSPIRATION DU SILENCE

Quand on demande aujourd'hui aux Canadiens-français ou plutôt, devrions-nous dire, quand on leur ordonne avec menaces de combattre pour les droits des petites nations, peut on s'étonner de ne pas trouver chez eux d'enthousiasme? Quel enthousiasme aurait la race anglo-saxonne elle-même au Canada si les événements avaient voulu qu'elle fut la minorité conquise et si ses droits garantis solenellement lui avaient été enlevés.

Je ne demande à personne qui lira cet article d'accepter mes idées, mais je demande qu'on les considère avec attention. Je demande, ce qui est plus important: c'est de trouver un moyen par lequel le point de vue de l'élément français, bon ou mauvais, soit mis à la connaissance du peuple anglais du Manitoba. Il est impossible en ce moment de faire imprimer le point de vue français dans un quotidien de l'ouest du Canada, au moins je crois qu'il en est ainsi, et je serais trop heureux de savoir que je fais erreur. Il n'y a pas longtemps, j'ai envoyé un état complet de la cause française à onze journaux quotidiens, ainsi qu'au Voice. Un seul quotidien, "Le Montreal Gazette" a publié ma lettre. Le Manitoba Free Press a refusé de la publier, de même que les autres deux quotidiens de Winnipeg, et à ma connaissance aucun des journaux quotidiens de l'Ouest du Canada ne l'a publiée. De tous ces journaux, le Free Press surtout aurait dû publier ma lettre en supposant qu'il l'a reçue, et je n'ai aucun doute que ma lettre lui a été remise, car le Free Press m'a déjà chargé d'écrire dans ses colonnes un grand nombre d'articles critiquant les écoles françaises et leur système, mais je dois dire que dans aucun de ces articles du premier au dernier, ai-je jamais suggéré que la clause bilingue fût abolie.

Le Free Press lui-même avant l'arrivée de M. Norris au pouvoir n'a jamais suggéré que cette clause fut abolie.

Je répète ici que ce n'eut été que simple loyauté de la part du Free Press d'avoir donné à ses lecteurs l'occasion de savoir que si lui, le Free Press avait changé ses idées, moi, je n'avais pas changé les miennes. Je ne puis concevoir aucune situation plus dangereuse dans une société que celle où il y a conspiration du silence vis-àvis les questions vitales qui agitent l'opinion publique. C'est Bajehot qui a dit: "Les opinions qui sont largement partagées et propagées devraient être mises devant le public dans l'intérêt de tous."

Sous le système de gouvernement extrêmement partisan avec tout ce qu'il comporte de mauvais, l'on pouvait au moins présenter et discuter les différents points de vue de chacun. Le jeu des partis donnait cet avantage, mais aujourd'hui le fanatisme qui prévaut est si grand qu'il est dans l'intérêt de personne de dire la vérité, ou au moins nul parti ne juge à propos de la faire connaître. Le devoir des démocrates, que disie, le devoir de tout homme aimant la vérité et la décense, est clair. Ce devoir ne consiste pas à accepter les opinions et les vues de l'élément français, mais c'est de comprendre sa situation et de faire en sorte que les autres aient l'avantage de la comprendre aussi.

Chez Nous ET autour de Nous

Le Sénateur Bénard, nous disent les journaux de Winnipeg, a acheté le terrain qui appartenait à la succession Forget. Environ 16,000 acres qu'il s'efforcera de mettre en culture le plus tôt possible. Quatre machines à casser seront mises à l'oeuvre immédiatement.

M. C. A. Gareau à acheté la résidence de M. Emmanuel Couture sur la rue DesMeurons pour la somme de $6,000.

Le conseil de ville a voté $500 à la Croix Rouge.

A une assemblée de l'Association des Medecins tenue ces jours dernier a été comme qu'à l'avenir les honoraires des medecins sera de 50 pour cent de plus entre les heures de 8 heures p.m. et 8 heures a.m.

Feu Mme Pierre Commune

Notre paroisse vient encore d'enregistrer un décès dans la personne de Mme Pierre Commune qui vient de s'éteindre dans la 63ième année de son âge. Depuis la mort de son fils Alfred, tombé au champ d'honneur à la Somme, Mme Commune était inconsolable de la perte du regretté défunt. C'est pourquoi l'on peut dire qu'elle fut une des victimes de la grande guerre, puisque ses dernières paroles furent "Notre Dame de Lourdes sauvez la France!"

Comme les funérailles tombaient le vendredi saint, le 22 mars on a pu seulement chanter le libera qu'après le Chemin de la Croix. M. l'abbé Moreau officiait. Conduisait le deuil: M Desjardins. Les porteurs étaient M. l'avocat Beaupré, le Docteur Laurendeau M. Z. Bertrand, M. Ernest Gagnon, Wm. Raymond et Gideon Brunet.

Une foule nombreuse [illegible] corbillard jusqu'à l'eglise [illegible] remplie de fidèles en prière pendant la semaine sainte. Le service funèbre a eu lieu à [illegible] heures a.m.

Comme la défunte [illegible] festé le désir de se faire enterrer à Letelier, ses dépouilles mortelles y furent transportées le soir même. Toute la paroisse a assisté à l'absoute chantée par M. le curé Norbert Jutras accompagné de M. l'abbé Alex Defoy. La vive sympathie et les plus grandes marques de consolation se lisaient dans les figures des braves paroissiens de Letellier à l'endroit de M. Pierre Commune, de sa fille Mme N. Jutras et de M. Jutras pour la cruelle perte qu'ils viennent d'éprouver.

THEATRES

Walker—Encore "Seven Days' Leave" cette semaine. Tout le monde connait cette pièce superbe, inutile d'en dire plus. Que tout le monde vienne en foule. A partir du 15 avril on jouera "A Daughter of the Sun" histoire d'un papillon Hawaien. Sous la gérance de M. Ed. Rowland. Cette pièce montre la fidélité d'un homme pour son compagne. Il ne faut pas la manquer. C'est un drame magnifique.

Orpheum — Wilton Lackaye, qui à déjà joué dans Jean Valjean, dans "The Battle" sera le principal acteurs de la semaine prochaine. Miss Claire Rochester, chanteuse, bariton et soprano. Lester Sheehan et Pearl Regay, dances. Dooley et Nelson, comédiens. Cole Russell et Davis, comédie. Ziska et King, comédie. "The Three Daring Sisters", Gymnastique.

Dominion — La semaine prochaine "The Widows Night".

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardes par les femmes de service.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

PETITES ANNONCES

M. Rosario Marion désire informer les gens qui ont acheté des billets pour la rafle de sa panne de volailles que le tirage à eu lieu lundi soir le 8 courant. Les volailles ont été gagnés par M. Doiron. —22

19—20
A LOUE—Deux maisons une sur la rue Thibault et l'autre sur la rue Dumoulin. S'adresser à l'Imprimerie du Manitoba, 42, avenue Provencher, St-Boniface.

ON DEMANDE—Une sténographe capable d'écrire le français et l'anglais correctement. S'adresser à 312 édifice McIntyre, Winnipeg. 18—20

Achetez un incubateur "Buckeye", de 60 à 600 oeufs. Vendus par Sévère Beaulieu, 504, rue Desmeurons, Saint-Boniface, Man. 12-16

AVIS

Les fermiers désirant des travaillants sont obligés d'envoyer leurs applications de suite à M. J. A. Bowman, Surintendant du Travail à Winnipeg, désignant quel sorte d'ouvrage et quand ils seront requis.

BUREAU CANADIEN DE VIVRES
par J. D. McGregor.